ROUBAIX

RÉDACTION 39, rue Pauvrée. Tél. 9-51
DEPOT GENERAL : 13, rue du Bassin

LES LAUREATES DU CONCOURS BOUCHER DE PERTHES

La distribution des récompenses du legs Boucher de Crèvecœur de Perthes a eu lieu hier, à 11 heures du matin, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Kleber Sory, adjoint au maire.

En présence des membres de la commission et des bénéficiaires et de leur famille, le président a prononcé une délicate allocution et a formulé le regret que le nombre des candidatures aux primes de ce legs ne fussent pas plus nombreuses.

M. Jules Desplanques a alors donné lecture du rapport de la commission qui, saisie de onze demandes, a cru devoir classer les deux candidates dont le mérite leur avait paru le plus remarquable. Elles se partageront la prime, qui est de 500 francs.

Voici le texte des rapports établis pour chacune des deux lauréates :

1° Mlle DESOUBRIE Madeleine-Georgette, née à Roubaix, le 5 décembre 1897, de nationalité française, est ouvrière confectionneuse à domicile, elle demeure avec ses parents, 29, rue de la Lys.

Son père, âgé de 67 ans, depuis quatre ans, est complètement impotent. Sa mère, âgée de 65 ans, éprouve beaucoup de peine à s'occuper du ménage et c'est Mlle Desouvrie Madeleine qui, tout en aidant sa mère, veille sur son père, auquel elle donne nuit et jour les soins les plus assidus et dévoués ainsi qu'à l'un de ses frères, âgés de 33 ans et également incurable.

Cette jeune fille trouve encore le moyen de faire des travaux de confection chez elle pour augmenter les ressources du ménage, uniquement alimenté ,en dehors de son gain, par le salaire du frère aîné et les secours du Bureau de Bienfaisance.

Mlle Desoubrie, ainsi que ses parents, jouissent de l'estime de leurs voisins et les renseignements recueillis sur leur compte sont bons à tous les points de vue.

2° Mlle VANCAENEGHEM Berthe-Octavie née à Roubaix, le 22 mai 1905, de nationalité française, est soigneuse de continu à l'usine E. P. et C. Toulemonde, où elle est occupée depuis le 28 juillet 1919, à la satisfaction de ses patrons qui, dans un certificat daté du 23 août dernier, déclarent qu'elle est très sérieuse et assidue à son travail, qu'elle est de bonne conduite et qu'ils n'ont que des éloges à lui adresser.

Mlle Vancaeneghem est orpheline de mère et habite avec son père, incurable, rue Grétry, 24.

Cette jeune fille s'occupe de l'entretien du ménage et soigne son père ainsi que ses trois frères et sœurs respectivement âgés de 10, 12 et 15 ans.

Mlle Vancaeneghem, ainsi que son père, jouissent de l'estime de tous ceux qui les connaissent, ils sont bien notés sous tous les rapports.

UN CAMBRIOLAGE

Des malfaiteurs se sont introduits chez M. Henri Verhenne, propriétaire, demeurant rue d'Alsace, 35, en brisant une vitre de l'une des fenêtres du rez-de-chaussée. Ils se sont emparés d'une montre, de deux chaînes et d'un collier en or, le tout d'une valeur de 1.500 francs.

UN QUI VA FORT

Un nommé Cyrille Vande Casteele, 38 ans homme de peine, demeurant rue des Longues-Haies, 271, a été arrêté pour ivresse, pour bris d'objets mobiliers au préjudice de Mme Denolf, cabaretière, rue des Longues-Haies, 271 et pour outrages et rebellion envers les agents.

Il sera conduit à Lille ce matin pour être mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

UNE FETE DANS LA POLICE

Les fonctionnaires de la police du 3e arrondissement avaient organisé, en l'honneur de leur camarade Glorieux, une petite fête intime qui eut lieu dimanche après-midi.

En l'absence de M. Martin, commissaire de police, le brigadier Duhamel présidait la réunion. Il félicita chaleureusement, au nom de tous ses collègues ou collaborateurs M. Glorieux et sa famille, en disant tout le plaisir avec lequel avait été accueillie l'annonce de la promotion du nouveau décoré. La journée se termina gaiement dans une atmosphère de franche camaraderie.

AUX ANCIENS COMBATTANTS P. G.

Le Comité de la Section de Roubaix et environs, afin de répondre à la demande faite par le groupe parlementaire de défense des A. P. G. au sujet de la question de l'indemnité de nourriture conformément à la décision du Congrès de Paris, invite tous les camarades à donner le plus tôt possible et avant le 10 janvier, les renseignements suivants : nom, prénoms, grade, régiment, durée de la captivité en mois, aux permanences ci-après :

Roubaix. — Chez Théo Tillies, débitant de tabac, rue du Vieil-Abreuvoir ; Jules Delerue cafetier, rue de Lannoy, 346 ; Albert Lernould, rue Decrême, 38.

Wattrelos. — Chez Leconte, cafet. Grande-Place.

Croix-Wasquehal. — Chez Eugène Blonde, 70, rue Chevreul, à Croix.

Lannoy et environs. — Chez Vandequin, Chapelle Ste-Anne, angle des rues du Bois et de Leers.

Ceux qui se trouveraient empêchés de donner ces renseignements verbalement sont priés de les envoyer par écrit.

N. B. — Le Comité informe que la réunion générale présidée par M. le docteur Druebert, chevalier de la Légion d'Honneur, aura lieu dimanche 21 janvier, à 3 heures, Salle du Café Pandore, 28, rue Pauvrée.

CHEZ LES ORPHELINS DES HOSPICES DE ROUBAIX

L'assemblée générale annuelle a eu lieu dimanche à 10 h. 30, à l'Hospice de Barbieux sous la présidence d'honneur de M. Maurice Dubrulle, vice-président de la Mutuelle et administrateur des Hospices et de la présidence active de M. Achille Laurent, entourés des membres de la Commission.

Le Président, après avoir souhaité la bienvenue à M. Dubrulle, rend particulièrement hommage aux marques de générosité qu'il ne cesse de prodiguer à la Mutuelle. Il adresse également des remerciements à la Commission des Hospices et aux autres membres bienfaiteurs et honoraires, dont les souscriptions ont contribué à la constitution d'un fonds de caisse solide.

M. Dubrulle se dit heureux de se trouver aujourd'hui au milieu des enfants de cette grande maison, qu'est l'Hospice. Il fait une causerie sur la nécessité qu'il y a de développer la Mutualité.

Il souligne les avantages de cette dernière et est partisan de distribuer des larges indemnités en cas de maternité. En terminant, il assure la Mutuelle du concours de ses collègues de la commission des Hospices et en particulier du sien.

M. Arthur Chrétien donne lecture des procès-verbaux qui sont adoptés à l'unanimité, ainsi que le compte-rendu moral et financier. Sa proposition tendant à accorder une prime de 50 francs chaque fois qu'il y aura une naissance chez un sociétaire, est votée à l'unanimité avec rappel au 1er juillet 1922.

Quelques modifications aux statuts sont approuvées.

L'assemblée s'est terminée par une grande tombola entre tous les présents et la distribution de vêtements, jouets et coquilles aux enfants des mutualistes.

A 14 heures, au Café A. Lhernould, rue Decrême, un banquet organisé par souscriptions, réunissait un grand nombre de sociétaires. Pendant le repas, le meilleur esprit de camaraderie n'a cessé de régner.

Un concert improvisé, au cours duquel se sont fait applaudir quelques bons chanteurs MM. E. Debarge, A. Delle, H. Windels, Mme Breyne et M. Charles Lerouge, a terminé cette journée du premier anniversaire de la fondation de la Mutuelle.

« L'EMBUSCADE » A L'HIPPODROME

La belle pièce de M. Kistemaekers nous est promise pour le Dimanche 7 Janvier à l'Hippodrome (matinée).

TOURCOING

BUREAU : 2, Place de l'Hôtel-de-Ville
Téléphone 9-85

La Fête de Noël des Ecoles Communales

C'est, hier, lundi, que s'est déroulée la grande fête offerte par les dames charitables aux écoliers des écoles publiques de notre Ville.

Déjà la semaine dernière, des effets avaient été distribués dans toutes les écoles.

Hier, ce fut la séance récréative Elle commença à 9 heures du matin, dans la grande salle du gymnaste Municipal, rue de Gand décorée et ornée pour la circonstance, de deux magnifiques sapins de Noël bien illuminés et reflétant cette inscription : « C'est la fête pour nos enfants »

La dévouée «Fanfare les Intimes » ouvrit le concert et exécuta plusieurs morceaux très applaudis. Le joyeux Carlos, comique tourquennois triompha dans son répertoire.

« Loin du Bal » valut un gros succès au groupe d'élèves de l'école de la rue Houchard, dirigé par M. Delannoy, le dévoué chef de la Société de gymnastique la « Tourquennoise » et moniteur des écoles depuis 30 années. Le Club Sportif, « Les Sévignettes », professeur M. Bouche,furent aussi très applaudies dans leur gymnastique rythmique avec massues.

Les célèbres clowns originaux : Richardo et Fiston, l'ami de nos écoliers, furent l'objet d'une semblable ovation.

« La Tarentelle », ballet dansé par le Club « Fémina », obtint également un vif succès.

M. Bonheur, prestdigitateur illusionniste. M. Pauvel et ses chiens savants firent les délices du public.

« Les Grand'Mères » (de Daleroze) par les élèves de l'école de la rue Houchard. Sous la direction de Mlle Légneau leur dévouée professeur furent chantées à la perfection.

Le club sportif de jeunes filles « La Fémina » fut le clou de la journée et les applaudissements de l'assistance ne furent pas ménagés à nos jeunes filles et à leurs professeurs dévoués.

La fête se termine par une magnifique apothéose « A Pasteur bienfaiteur de l'humanité ».

La séance de l'après-midi fut semblable à celle de la matinée, elle fut ouverte par l'Harmonie « La Fraternelle ».

M. Druesne, directeur de l'école de la Croix-Rouge, fit l'éloge des dames charitables, de leur fondatrice feux Mme Gustave Dron-Leloir et de Mme Urbain Robbe. Il dit les bienfaits rendus par cette Association à la population ouvrière de Tourcoing. Cette année encore 80.000 effets d'habillement de toutes natures ont été distribués

Cette magnifique fête fut présidée par notre sympathique sénateur M. Gustave Dron, entouré de Mmes Robbe et Spéder. M. Prot, inspecteur primaire et les dames charitables.

Assistaient encore à l'agréable cérémonie : MM. Leduc, Maire ; Brassart et Deltombe, adjoints ; Leveugle ; Nys ; Duthoit et Bouche, conseillers municipaux. M. Lenfant, commissaire central ; Paul Beugue, professeur de natation ; MM. Clerc, des services de la Reconstitution ; Goutkind ; Gillon, juge de paix et Vandevenne, organisateur principal de la fête, à qui nous présentons nos félicitations.

En résumé bonne journée de réconfort pour l'école laïque.

TRAMWAY CONTRE AUTO

Une collision s'est produite, vers 16 heures, rue de Paris, entre le tramway L-N et l'automobile de M. Duterte, industriel, 69, rue du Haze. Il n'y a pas eu d'accident de personne. Des dégâts matériels de peu d'importance ont été occasionnés de part et d'autre.

AUX COMBATTANTS BELGES

Le Comité de la section de Tourcoing remercie les donateurs, commerçants de la ville et du Blanc-Seau qui ont, par l'offrande de lots nombreux et variés, agrémenté la séance de fin d'année tenue le dimanche 24 courant, veille de la fête de Noël.

Au cours de cette séance, un goûter qui fut tout particulièrement animé réunisait les enfants des sociétaires et les orphelins de guerre. Les dames des membres du Comité se mirent gracieusement au service des tout-petits et firent la répartition de la coquille de Noël et de nombreuses friandises.

Au livret de Caisse d'épargne de chaque orphelin de guerre fut versée la somme de 20 fr. en supplément de la somme de 100 fr. offerte par le gouvernement belge.

AU THEATRE MUNICIPAL

Aujourd'hui mardi, 26 décembre, à huit heures, « Rêve de Valse ».

— Mercredi 27, à 8 heures 15, tournée Baret : « Duky ».

La location est ouverte exceptionnellement aujourd'hui mardi pour toutes ces représentations.

Autour de Roubaix-Tourcoing

LYS

FUNERAILLES D'UNE VICTIME CIVILE DE LA GUERRE. — Hier à trois heures, au milieu d'une nombreuse assistance, ont eu lieu les funérailles de M. Vanducoïden Alphonse, victime civile de la guerre, décédé à St-Etienne et ramené à Lys.

FETE SCOLAIRE DE NOEL. — Hier à 9 h. 30, les membres du Conseil Municipal ont distribué aux enfants des écoles leur cadeau de Noël. Cette distribution a été très suivie et comprenait pour chaque élève, une superbe coquille, une orange, un verre de vin, une paire de galoches et un joli cache-nez.

Beaucoup de mères avaient tenu d'accompagner leur enfant à l'école et enfants et parents se sont retournés très enchantés de cette marque de sollicitude de la part de l'administration.

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — La consultation des nourrissons aura lieu jeudi 28 décembre, de 10 à 11 h., à l'Ecole des Garçons. A cette séance sera faite la distribution des lots de la tombola organisée par le Comité d'Assistance des Régions Libérées et qui a eu lieu le 23 de ce mois à Roubaix , à cet effet, les nourrices sont priées de se munir du billet de loterie qui leur a été distribué le 14 décembre.

CROIX

ETAT-CIVIL. — Décès. — Paulette Delannois, 1 mois, rue Verte, 220 — Liévine Desauw, 72 ans, rue des Ogiers, 77.

MOUVAUX

FUNERAILLES D'UN MORT GLORIEUX. — Hier, au milieu d'une très nombreuse affluence, ont eu lieu les funérailles du caporal G. Lefebvre, mort pour la France.

La section des Anciens Combattants de la grande guerre, drapeau en tête, précédait le cortège.

Au cimetière, des discours furent prononcés par M D. Duhem, maire, au nom des habitants de la ville et par M. G. Desurmont, au nom des A. C.

MONUMENT AUX MORTS — La première journée de la souscription pour l'érection d'un monument à la mémoire des Enfants de Mouvaux morts pour la France, a rapporté la coquette somme de 2.800 francs. Seuls, les foyers ouvriers ont été touchés. Tout porte à croire que la somme de cinquante mille francs, fixée par les commissions, va être atteinte sous peu, pour peu que MM. les capitalistes fassent le même effort que celui consenti par leurs salariés.

LILLE

Le maintien à Lille du 1er Corps d'armée

UNE DEMARCHE DES AMIS DE LILLE

Présentée par les « Amis de Lille », une délégation d'associations de commerçants, et d'anciens combattants, s'est rendue à la Mairie au sujet du maintien à Lille, du siège du 1er corps darmée.

La délégation a remercié le Maire de Lille de son intervention auprès du Ministre de la Guerre et du vote qu'il a obtenu du Conseil municipal.

Malgré les nouvelles optimistes, le danger de perdre le corps darmée existe toujours et le succès final dépend d'interventions énergiques. Le Maire de Lille a été prié d'accomplir une nouvelle démarche au Ministère de la Guerre, accompagné d'une délégation du Conseil municipal et d'une délégation des « Amis de Lille ».

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Accident mortel d'auto. — Le 8 octobre dernier, à 19 h. 30, sur la grande route d'Armentières à Lille, au lieu dit « Le Flaquet », commune de Lomme, Louis Delporte, 20 ans, chauffeur d'auto au service de M. Maurice Debosque, entrepreneur à Armentière, en doublant un tramway, a happé sur le trottoir M. Henri Deneuville, 39 ans, contremaitre chez MM. Louis Nicole, Filateurs à Canteleu, et a provoqué sa mort. A l'audience d'hier, Me Boin, partie civile, au nom de la veuve Deneuville, qui est à l'heures actuelle, enceinte, réclamait 200.000 francs de dommages et intérêts.

Après un énergique réquisitoire de M. le substitut Durand qui réclame pour les piétons, le droit de propriété des trottoirs et les plaidoiries de Me de Lauweryns pour Delporte, et de Me Fauchille pour M Debosque, le tribunal a condamné Delporte à la peine de 2 mois d'emprisonnement, 600 francs d'amende, et 120.000 francs de dommages et intérêts à la partie civile.

Blessures par imprudence. — M. François Wasselynck, 4444 ans, directeur de l'Usine à gaz de Tourcoing, était poursuivi pour blessures par imprudence à la suite de la mort d'un ouvrier Jules Deschemacker, survenue le 9 avril 1921, dans les circonstances suivantes :

Par suite de l'omission de fermeture d'un robinet de vanne dans une cloche à gaz, un mélange tonnant s'est produit et a provoqué l'explosion qui fut cause de la mort.

Après l'audition de MM. Tiry et Dorchies, ingénieurs, à Lille, le tribunal, après les explications de M. le substitut Durand, n'étant pas convaincu d'une responsabilité effective a prononcé l'acquittement de M. Wasselynck.

Vitrioleuse. — Clara Duponchel, 31 ans, épouse Gral, demeurant à Loos, à la suite d'une discussion le 30 juin dernier, s'est pris de querelle avec sa voisine Marie Degryse, 33 ans, épouse Inghels, et lui a jeté du vitriol

Du rapport du docteur Cordonnier, il résulterait une incapacité temporaire de 8 mois, et une incapacité permanente de 20 %.

Après plaidoirie de Me Hilairet, partie civile, et de Me Parmentier pour la prévenue, le tribunal a condamné Clara Duponchel à un an de prison et à 2.500 francs de dommages et intérêts.

Les élections au Tribunal de Commerce

Dimanche a eu lieu le second tour de vote pour les élections au Tribunal de Commerce. Sur 3.035 inscrits, il n'y eut que 238 votants Tous les candidats ont été élus. Voici les résultats généraux :

Présidence : M Lucien Crépy, 229 voix.

Juges pour deux ans : MM. Pollet, 229 voix ; C. Carpez, 231 ; L. Danel, 230 ; V. Deroubaix, 230.

Juges suppléants pour deux ans : M. J. Beyaert, 227 voix ; H. Scalbert, 228.

Juge suppléant pour 1 an : J. Frison, 226 voix.

Conseil de Préfecture

Audience du vendredi 22 décembre

Deux affaires devaient être examinées à l'audience de vendredi. La première concernait une action intentée par la commune d'Houplines contre la Compagnie du Gaz la desservant. Un désistement de plainte ayant été introduit, le tribunal n'eut donc pas à en connaître à ce sujet.

La deuxième affaire avait trait à une action intentée par la Compagnie du Gaz de Seclin, contre la ville de Seclin, qui revenait devant le tribunal après expertise. Les experts ayant conclu au paiement par la municipalité à la Compagnie du Gaz d'une somme de 26.223 fr. pour charges extra-contractuelles, il fut discuté les frais d'expertises. L'avocat de la Compagnie du Gaz demanda que celles-ci soient mises intégralement à la charge de la commune de Seclin. Le défenseur de la partie adverse déposa les conclusions pour que ces frais soient répartis entre la Compagnie et la municipalité.

LILLE LA NUIT

ATTAQUE PAR 4 RODEURS

M. Stéphane Beynoy, 26 ans, tailleur, demeurant 24, rue des Canonniers, regagnait l'avant dernière nuit son domicile et se trouvait à proximité de celui-ci, lorsqu'il fut attaqué par quatre rôdeurs.

Ces derniers après l'avoir terrassé, lui dérobèrent son portefeuille,puis à toutes pambes, prirent la fuite.

La police mise au courant de cette affaire, ouvrit une enquête.

Celle-ci aboutit à l'arrestation du nommé François Bauwens, 22 ans, maçon, rue des Robleds, 31 et à celle de son frère Victor, comme étant au nombre des agresseurs de M. Beynoy. L'un d'eux a passé des aveux, l'autre nie, bien que son frère l'accuse également. Tous deux ont été déférés au Parquet.

Les deux autres individus qui participèrent à cette attaque nocturne, sont activement recherchés par le service de la sûreté.

PETITES NOUVELLES

COUP DE TAMPON. — Lundi, vers 11 h. un car Mongy a gratifié, rue de Lannoy, un camion automobile de la voirie, d'un superbe coup de tampon. De cette brutale rencontre, il n'est heureusement résulté que des dégâts matériels.

PICKPOCKETS ALGERIENS. — Les nommés Ben Saïd Guédaun, 23 ans, manœuvre, 53, rue de Fives et un copain Lagalé Chabour, même âge et adresse, ont été mis en état d'arrestation et déférés au Parquet. Ils sont inculpés d'avoir dérobé au marché de Wazemmes, un portefeuille contenant une somme de 180 francs, au préjudice de Mme Marquette, ménagère à Pérenchies.

DES COLIS SE VOLATILISENT. — Débarquant en gare de Lille, M. Chudy Boherme, 27 ans, sujet Slovaque, menuisier, employé à l'entreprise Boucomont, de Saint-André, déposa trois colis dans un estaminet situé 37, rue de Tournai. Lorsque, un peu plus tard, il voulut les reprendre, il en constata la disparition. Ces colis, qui contenaient des vêtements et victuailles, avaient au total une valeur de 150 fr. Plainte a été déposée.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LA MADELEINE

AUTO CONTRE CAMION. — Vendredi, vers 18 h. 30, un camion attelé d'un cheval, appartenant à M. Tiberghien, fils, de Roubaix, a été tamponné, près de l'Avenue St-Maur, par l'automobile de M. Putz Pierre, négociant, Grande Rue à Roubaix. Aucun accident de personne n'est à déplorer malgré la force du choc mais, les dégâts matériels sont très importants. Un arrangement à l'amiable est intervenu. D'après l'enquête. cet accident est dû à la clarté trop brutale des phares d'une autre auto et qui aveugla M. Putz.

HAUBOURDIN

DANS LA GUEULE DU LOUP. — Accout Gustave, demeurant à Deûlémont, s'était rendu à la gendarmerie pour y demander sans doute divers renseignements. Mais, ayant trop fêté la dive bouteille, il s'y présenta en complet état d'ivresse et ayant oublié le motif de son voyage. Pour le lui rappeler, procès verbal lui a été dressé pour ivresse

AVELIN

IL FAUT PURGER. — En vertu d'un extrait de jugement du Tribunal correctionnel de Lille, la gendarmerie a arrêté le nommé Demaerel Julien, 26 ans, marchand forain, à Avelin, condamné à un mois de prison pour vol de récoltes

ARMENTIERES

NOS PONTS. — On annonce, pour la bonne saison, le commencement des travaux pour le rétablissement du pont de lAtargelle, qui sera à double voie charretière.L'ancienne passerelle du Curé serait remplacée par un pont en acier avec une voie charretière et serait posée au prolongement de la rue de la Lys.

TRAMWAYS ARMENTIERES-HALLUIN. — A la demande dun groupement intercommunal, M. Conem, maire dArmentières, a fait une démarche en vue d'obtenir, dans le plus bref délai possible, le rétablissement de la voie du chemin de fer Armentières Halluin. Le Service des ponts et chaussées va mettre immédiatement la société en demeure de commencer les travaux.

DOUAI

A la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai

UNE CONFERENCE DE M. POTEZ
LE RENOUVELLEMENT DU BUREAU

La Société s'est réunie vendredi pour entendre lecture d'un important travail de M. Potez, consacré à une Compagnie poétique Douaisienne la « Confrérie des Clercs Parisiens » bien connue de tous les érudits.

M. Potez a rappelé que les Douaisiens ont aimé de toute ancienneté à employer de préférence au patois la langue française littéraire, et qu'ils furent pour beaucoup à la fondation de la Sorbonne au XIIIe siècle. Un grand nombre de Douaisiens fréquentèrent alors les hautes écoles à Paris. Et quelques-uns d'entre eux, à leur retour eurent l'idée de fonder une confrérie poétique, qui s'appela bien entendu « Les Clercs Parisiens ».

Toutes les conditions s'y coudoyaient : le gentilhomme seigneur de Cuincy, le grand bourgeois, le magistrat municipal, de simples petits commerçants, jusqu'à des marchands de légumes et des cuisiniers.

M. Potez, après avoir évoqué les récompenses couronnes d'argent, décernées aux lauréats du meilleur chant royal, donna lecture d'un certain nombre de poèmes qui nous ont été conservés.

Il rappela en termes vivants la fameuse querelle entre M. de Bassecourt, évincé de la couronne et Loy , son juge.

Ce lui fut l'occasion de lire les principaux passages d'un tumultueux poème du XVIe siècle, aux vers souvent obscurs, mais où se trouvent parfois des cadences apparentées à celles d'Agrippa d'Aubigné. Cette poésie à la fin du XVIe siècle est infiniment moins délicate que celle de Marot et de Ronsard.

L'écrivain entre tous honoré, ce que nous ne comprenons plus, est le gentilhomme gascon Salluste du Bartas, aux vers si tourmentés.

C'est l'inspirateur évident de Bassecourt.

Les vers se ressentent de leur époque de guerre civile et étrangère, et il fallut un Malherbe pour créer la poésie classique.

Ne pourrions nous pas en dire autant aujourd'hui.

M Potez exposa la fin de la confrérie supprimée par ordre de Louis XVI et dont les biens furent attribués à des œuvres pies.

Et il termina ce remarquable exposé par un discret et pénétrant éloge de Marceline Desbordes-Valmore, née peu d'années après la fin de ladite confrérie, et dans un mouvement aussi poétique qu'oratoire, le conférencier se demanda si l'âme de tous ces poètes aujourd'hui ignorés, dont nous avons perdu toutes les productions, n'avait pas un instant vécu parmi nous pour chanter toutes les amertumes du cœur qui à travers les âges ont toujours étreint les poètes.

M. le Président Toussaint, remercia l'orateur et rappela les travaux que celui-ci a publiés avant la guerre dans les volumes de Mémoires de la Société.

Celle-ci a ensuite constitué son bureau pour l'année 1923.

Ont été élus :

Président, M. Maurice Wagon, Président de Chambre à la Cour d'appel ;

1er vice-président, M. Jules Toussaint, avocat à la Cour ;

2e vice-président, M. l'abbé David, maître de Conférences à l'Université de Lille ;

Secrétaire-général, M. le baron Camille de Warenghien ;

Trésorier, M. Louis Dupont ;

1er secrétaire-général adjoint, M. Albert de Mereuil ;

2e secrétaire-général adjoint, M. Georges Hennion.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

DORIGNIES

ARRESTATION D'UN VOLEUR

Léon Walbrecq, 43 ans, marinier, né à Erquelines, recherché par M. le juge d'instruction de Douai pour vol, a été arrêté à Dorignies par la gendarmerie

PONT-DE-LA-DEULE

UN VOL DE 150 FRANCS. — Un vol de 150 fr. en numéraire a été commis au préjudice de Omar Mohamed, logé chez le cantonnier Abdel Kader, à Pont-de-la-Deûle. L'auteur de ce méfait serait un autre arabe, Ali Abdallach, qui a pris la fuite.

VALENCIENNES

AUTOBUS VALENCIENNOIS

La Société des Autobus de Valenciennes et Environs doublera, le jour de l'an, son service sur les lignes de Valenciennes, Etreux, Rombies, Sebourg, Bry.

Se renseigner, 2, rue Nouvelle-Hollande (arrêt fixe).

LE SIDI TROP MALIN

Dimanche, vers 23 heures, au cours d'une bagarre qui a éclaté place de la Gare, le journalier Adrien Benoit, 24 ans, d'Arras, perdit sa montre. L'algérien Sebki Amar, 21 ans, l'ayant ramassée, ne voulut point la rendre.

Benoit ayant porté plainte, le Sidi fut arrêté par la police et mis à la disposition du Parquet.

GRIVELERIE

La police a verbalisé contre le nommé Pierre Dejang, 45 ans, qui, dans un café de la Place, s'était fait servir à boire à l'œil.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

ANZIN

Un poêle explose

Dimanche, vers midi, la police était prévenue qu'un poêle Godin ordinaire venait d'exploser chez M. Lefebvre, propriétaire du Salon des Sports.

Ce poêle était allumé depuis deux heures environ et quelques minutes avant l'explosion, la personne chargée de son entretien l'avait tisonné L'explosion fut si forte qu'une vitre de la fenêtre fut brisée. De l'enquête menée immédiatement par M Dautun, commissaire, il résulterait que cette explosion ne proviendrait pas de la présence d'un détonateur dans le charbon, comme on pourrait le supposer, mais uniquement de l'accumulation de gaz dans la partie arrière du fourneau. Cette version apparaît d'ailleurs comme vraisemblable, car cette partie seule a volé en éclats, tandis que le pot restait intact ainsi que le charbon en brasier.

IL AVAIT REVEILLONNÉ. — Le sujet algérien Heul Mohammed, 19 ans, manœuvre, demeurant 141, rue Waldeck-Rousseau, avait bu samedi plus que de raison

Pour le calmer, l'agent de service lui fit passer la nuit au violon et le gratifia, le lendemain, d'un procès-verbal pour ivresse.

AVESNES

Tribunal Correctionnel

BERLAIMONT. — Pour coups, 16 francs d'amende à Dupont Léon, 49 ans, journalier et 25 fr., à Bégard Charles, 41 ans, journalier.

GOMMEGNIES. — Pour coups, 100 fr. à Wuillemart Maurice, 34 ans, marchand de pommes.

POI-DU-NORD. — Pour violences, 50 fr. à Reumont François, 55 ans, cultivateur et 50 fr. à son fils Aimé, 24 ans, et sa fille Marthe, 29 ans

AIBES. — Pour coups, 25 fr. d'amende à Désir Désiré, 48 ans, cultivateur

AULNOYE.— Pour coups,bris de clôture et ivresse, par défaut, 2 mois, 100 fr. et 5 francs à Atta Henri, 23 ans, lamineur, et 3 mois, 100 fr. et 5 francs, à Rennery Armand, 23 ans.

MAUBEUGE. — Pour coups, 25 fr. à Beaujon Emile, 32 ans, et 16 fr. à Boulvin Joachim, 18 ans.

LOUVROIL. — La femme Lenaers Marie, 28 ans, inculpée de violation de sépulture, est acquittée.

HAUTMONT. — Pour ouverture d'un débit sans autorisation, 16 fr. d'amende, fermeture du débit, 500 fr. pour le fisc et 500 fr. pour vente frauduleuse de spiritueux à Meurice Marie, 43 ans, cabaretière.

JEUMONT. — Pour ouverture d'un débit sans autorisation, 100 fr. d'amende et fermeture du débit à Démoulin Désiré,65 ans.

VIEUX-MESNIL. — Pour outrages à garde et ivresse, 1 mois (sursis) et 5 fr pour l'ivresse à Gardez Emilien, 23 ans.

FOURMIES. — Pour infraction à la police des chemins de fer, par défaut, 50 fr. à Lemaire Prosper, 63 ans.

AVESNES. — Pour ivresse récidive, par défaut, 6 jours, à Noireaux Victor, 54 ans.

LOUVROIL. Pour violences et outrages publics à la pudeur, 1 an de prison et 200 fr. d'amende à Desson Hector, 41 ans, terrassier. L'inculpé entretenait des relations intimes avec sa fille depuis environ 3 ans. Cette dernière, est âgée d'environ 16 à 17 ans.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

MERVILLE

AFFAIRES DE COUPS. — Un journalier Marcel Sens, 22 ans, demeurant rue de la Blanchisserie, a porté plainte contre son père Victor Séon, menuisier, qui lui a donné des coups de poing et des coups de pied.

D'autre part, un plafonneur, Achille Leroy, 38 ans, habitant dans la même rue, a également porté plainte contre Victor Sens qui lui a porté aussi des coups de pied et de poing.

Un double procès-verbal a été rédigé contre le menuisier.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

ELECTIONS CONSULAIRES. — Le 2e tour de scrutin pour les élections au Tribunal de commerce a donné les résultats ci-après :

Juges titulaires pour 2 ans : Electeurs inscrits 907 Votants 87, ont obtenu M. Flinois 72 voix. M. Schulzé 71 voix.

Juges suppléants pour 2 ans : Inscrits 907 Votants 87, ont obtenu : M. Saudemont 68 voix. M. Emile Doutremépuich 55 voix.

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

NŒUX-LES-MINES

CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DE DEUX EMPLOYES.— Le concours organisé pour le recrutement de deux employés à la mairie de Nœux a eu lieu dimanche 24 décembre à 9 heures du matin. Sept candidats se sont présentés sur vingt préalablement inscrits. 4 seulement ont été admis à subir la totalité des épreuves écrites et orales et les demoiselles Louchart, de Nœux-les-Mines et Blanchez Alsace, de Verquigneul, ont remporté un réel succès. Nos bien vives félicitations aux jeunes lauréates.

ECLAIREZ VOS BICYCLETTES. — La police locale a dressé contravention à Ferreira César, demeurant à Sains-en-Gohelle pour défaut d'éclairage à bicyclette.

Jeux & Education Physique

FOOTBALL-ASSOCIATION

La victoire des footballers Roubaisiens, à Paris

Le match disputé rue Olivier des Serres à Paris, dont nous publions d'autre part le résultat, match opposant le Stade Français au Stade Roubaisien n'avait attiré qu'un public restreint.

La victoire est revenue aux visiteurs qui sont parvenus, grâce à leur ardeur et à leur vitesse à déborder l'équipe du Stade qui paraissait fatiguée.

Durant la première mi-temps, un seul but fut marqué par Roubaix à la suite d'un cafouillage devant les buts du Stade.

La seconde mi-temps a vu Roubaix dominer plus nettement ; mais les arrières Stadistes se reprenant, arrêtèrent de beaux shoots.

UGEOL SEUL TRAITEMENT GARANTISSANT la guérison des VOIES URINAIRES
Blennorragie, goutte militaire, filaments, envies fréquentes d'uriner, prostatite, hypertrophie de la prostate, rétrécissements, impuissance et rhumatismes d'origine blennorragique.
Nouvelle méthode interne et prostatique (sans injections)
La Boîte : 15 fr. TOUTES PHARMACIES ou à défaut, 15fr50 (les 3 boîtes 45 fr.) adressés à UGÉOL 22 Bd Sébastopol PARIS.
En vente toutes bonnes Pharmacies de Lille.

Roubaix a marqué cependant 2 nouveaux buts alors que le Stade à la suite d'une descente bien réussie de sa ligne d'avants arquait à son tour.

A la fin, Roubaix gagnait par 3 buts à 1.

A ROUBAIX

Club Athlétique Delezenne (Mixte) bat Stade Béthunois par 2 buts à 0

Cette partie disputée au Jardin des Sports à Béthune avait attiré autour de ce ground, un nombreux public. Bien que Delezenne ne jouait que dix et comptait parmi son team cinq équipiers réserves, il fit un match des plus méritoires et réussit même à forcer la victoire.

LA PARTIE

Delezenne gagne le toss et se pose au soleil. Le Stade de suite en action envahit le camp roubaisien. Dupont dégage,la balle parvenant à Van-Hecke, ce dernier drible demis et arrières et d'un shoot hors de portée bat le keeper Béthunois. Il y a deux minutes de jeux.

C. A. D. 1 — S. B. 0

Après attaques de part et d'autres,aucun changement ne se produira et on assistera de chaque côté à de belles combinaisons annihilées bien souvent pour les défenses. A la reprise les visites se font pressant et viennent taquiner Devernay qui fait bonne garde. Petit à petit le jeu redevient égal, quand sur passe de W. Debels. Rasseneur file droit au but et d'un roulé porte le score à

C. A. D. 2 — S. B. 0

Il reste un quart d'heure à jouer et les Béthunois feront l'impossible pour sauver l'honneur, mais le trio défensif roubaisien se montre intraitable. Le coup de sifflet final retentit laissant au C. A. D une victoire chaudement acquise. Au onze Béthunois leader du Championnat de l'Artois (Promotion) Delezenne opposait la formation suivante : but, Devernay ; arrières, Dupont, Bassaert ; demis, Devinck, W. Debels, Parent ; avants, Rasseneur, Van-Hecke, Dujardin, Burghrave.

A signaler à Béthune : l'arrière droit, le demi-centre et l'aile-droite. Au C. A. D. : Devenay qui fit une partie magnifique, Dupont, Bossaert et W. Debels.

Cordiale réception des dirigeants au Stade Béthunois.

CYCLISME

A LYS-LEZ-LANNOY

Le Club Cycliste, qui a son siège chez M. Boute, rue du Bois, célébrait, dimanche dernier, sa fête annuelle. Vers 12 heures, tous les membres, au nombre d'environ 150, étaient réunis au siège social. Le Club se rendit en cortège au cimetière et déposa une superbe plaquette sur le monument aux morts pour la Patrie. M. Henri Fauquaut, président, retraça en quelques phrases, emplies de patriotisme, les actes héroïques accomplis par les membres du Club Cycliste de Lys, et salua leur mémoire, qui demeurera impérissable.

Après avoir salué les familles des héros, M. Fauquaut adressa à son tour un souvenir ému à la mémoire des membres.

A 14 heures, un banquet réunissait les sociétaires et leurs familles. Ces agapes fraternelles se terminèrent, comme de coutume, par des chansons. Les chanteurs recueillirent une ample moisson de bravos.

Cette journée consacre les progrès du Club Cycliste de Lys depuis l'armistice.

:: COLOMBOPHILIE ::

PIGEONS EGARES

A SAINT-WAAST-LA-HAUT. — Un pigeon baguée V. E. W. n. 299, année 21, est rentré au colombier de Dégardin René, n. 26, rue Saint-Eloi et Saint-Waast-la-Haut, chez Valenciennes. Le réclamer dans la huitaine.

:: LA VIE OUVRIERE ::

Le Congrès des Syndicats unitaires de la Seine

Paris, 25. — Le Congrès des Syndicats Unitaires de la Seine a continué aujourd'hui sa discussion sur l'adhésion à l'internationale syndicale de Moscou.

Colomer et Monmousseau, l'un combattant la révolution russe et dénonçant les arrestations de révolutionnaires et l'autre la défendant, ont occupé la séance de la matinée.

L'après-midi, le Congrès, après avoir décliné l'offre de participer à une manifestation organisée par les anarchistes sur les boulevards parisiens a voté un ordre du jour approuvant l'adhésion à l'internationale syndicale de Moscou, à une très grosse majorité.

Avis aux Sinistrés

Les sinistrés ont le plus grand intérêt à faire connaître de suite leurs besoins pour fournitures de Matériaux pour Construction, Machines, Outillage, Meubles, Verrerie, etc., etc., à livrer par l'Allemagne, suivant les accords de Wiesbaden, comme prestations en nature. Les Livraisons sont faites à valoir sur les dommages de guerre. Les sinistrés n'ont rien à débourser. — S'adresser à M. François CARREZ, 6, rue St-Vincent-de-Paul, Paris, Mandataire officiel agréé par le Ministère des Régions libérées.

5430

TRIBUNE POLITIQUE

Le Congrès de la Fédération Socialiste de France

Dijon, 25. — Le Congrès socialiste a tenu hier soir sa troisième et dernière séance.

Il a adopté un manifeste rédigé par Brizon ; un projet de résolution lu par Verfeuil, ainsi que les statuts du nouveau groupement qui a pris le nom d'Union Fédérative Socialiste, ayant son siège à Paris.

Dans le projet de résolution, il est dit notamment que la résistance du capitalisme menacé dans ses privilèges, impose au prolétariat la nécessité de s'organiser pour la conquête révolutionnaire du pouvoir et l'exercice d'une dictature transitoire qui permettrait de réduire à l'impuissance les forces de réaction.

L'unité organique n'est possible qu'entre ceux des socialistes partisans d'une action pacifiste intransigeante, et partisans de l'application du mot d'ordre traditionnel de l'Internationale : « Pas un homme, pas un sou pour le militarisme, plutôt l'insurrection que la guerre ».

Le projet se termine par un appel adressé aux militants intellectuels, ouvriers et paysans de tous les pays pour qu'ils s'associent à l'effort et aident à la reconstitution de l'Union Nationale du grand parti du travail.

Les membres du Comité central ont été ensuite nommés.

Il a été décidé que le Congrès National aurait lieu en 1923 ; puis la séance a été levée.